

Bulletin éducation

N° 7. – Août 1999

Editorial



Le Conseil de l'Europe, au moment où paraît ce numéro du Bulletin éducation, célèbre son 50^e anniversaire. Ses réalisations sont aussi nombreuses que variées et, lors des semaines à venir, on ne manquera pas de saluer son rôle dans la protection des droits de l'homme, le maintien de la prééminence du droit et le renforcement de la démocratie. C'est aussi, le fait est important, la première organisation européenne à avoir accueilli en son sein les pays de l'Europe centrale et orientale après la chute du mur de Berlin en 1989. Souvent, notre Organisation mène des activités de fond qui, si elles ne font pas la une des journaux, n'en ont pas moins des retombées profondes et durables. C'est le cas notamment dans le domaine de l'éducation, où la coopération européenne s'est considérablement intensifiée en cinquante ans. Le moment est donc peut-être venu de dresser le bilan de l'expérience acquise au cours de ce demi-siècle et de réfléchir à la façon dont elle pourrait nous aider à relever les défis de demain – étant donné notamment la situation dramatique actuelle en Europe du Sud-Est.

La coopération dans le domaine de l'éducation revêt des formes très variées et compte des partenaires très différents: ministères de l'Éducation, organisations intergouvernementales, représentants de la société civile et autres interlocuteurs. Les réunions du Comité de l'éducation et de celui de l'enseignement supérieur, qui rassemblent des représentants des gouvernements et des milieux éducatifs et universitaires de quarante-sept pays ainsi que de diverses organisations gouvernementales et non gouvernementales, sont à l'origine de la création – déjà ancienne – d'importants réseaux éducatifs européens qui permettent d'explorer des idées nouvelles, d'analyser les différentes façons d'aborder les problèmes communs et de mettre sur pied des projets et des partenariats nouveaux.

Dans la mesure où la langue constitue l'un des marqueurs culturels les plus évidents, il est particulièrement heureux que le Conseil de l'Europe ait joué un rôle prédominant dans la diffusion des bonnes pratiques en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues. Son action a été renforcée ces dernières années par la création, à Graz, du Centre européen pour les langues vivantes, dont nous présentons les activités en page 5 du présent bulletin. L'évolution de la société continue de s'accélérer, ce qui a des répercussions considérables sur les politiques éducatives. Des besoins nouveaux se font sentir, pour l'individu comme pour la société, et les structures éducatives devront s'adapter pour y répondre. Nombre de ces nouveaux défis sont examinés dans le cadre du projet du CC-HER «l'éducation tout au long de la vie au service de l'équité et de la cohésion sociale» (voir page 6).

Le Service de l'Éducation a un rôle essentiel à jouer, car il peut mettre à disposition son expertise et ses moyens d'assistance technique dans certaines situations bien précises. Son action en Bosnie et Herzégovine, depuis la fin de la guerre en 1996, a été

évoquée dans le précédent numéro de notre bulletin et les événements récents dans l'Europe du Sud-Est montrent que de nombreux pays auront certainement besoin – et pour longtemps – d'un soutien considérable, notamment dans le sens de la démocratisation de la culture éducative, de l'enseignement et de la compréhension des périodes sensibles de l'histoire et de la poursuite de politiques destinées à assurer aux réfugiés et aux rapatriés, dont la vie a été totalement bouleversée par la guerre, des possibilités d'apprentissage suffisantes et satisfaisantes.

Les défis éducatifs après le conflit en Europe du Sud-Est prendront des proportions largement supérieures à ceux que l'Europe a dû affronter ces cinquante dernières années. Comment assurer la sécurité et des valeurs démocratiques européennes communes tout en respectant les droits de l'homme et la différence culturelles, alors qu'elles ont été si récemment et totalement violées? Il est impératif de réfléchir de manière différente à l'attention qui sera portée à l'Europe du Sud-Est et le Conseil de l'Europe a déjà entrepris le développement d'une politique d'éducation régionale tout en soutenant l'identité européenne commune de toutes les cultures et de tous les peuples. Cette politique sera, dans la pratique, mise en œuvre dans différents contextes locaux et aura pour but de prêter assistance au processus de stabilité démocratique par une éducation qui va se répandre petit à petit mais en profondeur dans la société.

Les pays de l'Europe du Sud-Est devront continuer à jouer un rôle majeur dans la coopération en matière d'éducation européenne sous toutes ses formes.

Certains aspects en apparence banals de la coopération dans le domaine de l'éducation constituent, en fait, des avancées majeures. En effet, les programmes européens d'échanges d'étudiants et d'enseignants, pratiqués à l'échelle de la région ou du continent, semblent aujourd'hui faire partie d'une réalité quotidienne. Pourtant, sans le Conseil de l'Europe, il est peu probable qu'ils auraient pris une telle ampleur. Leurs retombées positives sont impossibles à quantifier, car, s'ils ont des incidences directes sur l'épanouissement personnel et professionnel des individus, leurs avantages se font sentir aussi et surtout de manière indirecte, au niveau de l'ensemble de nos sociétés, en contribuant à développer les connaissances et à renforcer la prise de conscience culturelle. C'est l'idée de rapprocher les peuples qui a été à l'origine de la création du Conseil de l'Europe il y a cinquante ans. Les événements horribles dont nous avons tous été témoins ces derniers mois démontrent à quel point ce rassemblement reste la raison principale qui rend l'Organisation toujours aussi nécessaire.

Gabriele Mazza
(Tél. +33 (0)3 88 41 26 29)

L'élaboration d'un *Portfolio européen des langues*

Cet article définit les grandes lignes d'une initiative visant à promouvoir le plurilinguisme parmi les citoyens européens. Cette activité est développée dans le contexte du *Projet Langues Vivantes* (Strasbourg):
Politiques linguistiques pour une Europe multilingue et multiculturelle.

Qu'est-ce qu'un PORTFOLIO EUROPEEN DES LANGUES? – Définition

C'est un document ou plutôt un recueil structuré de documents concernant les études des langues réunis au fil des années qui sert à présenter les qualifications, résultats et expériences acquis et qui complète la documentation par des échantillons de travaux personnels. Le portfolio des langues est conçu comme un instrument qui permettra aux individus qui le désirent de documenter leurs acquis et expériences d'apprentissage de langues, formels et informels, et qui mettra en évidence les acquis de façon positive et d'une manière transparente au-delà des frontières. L'idée est de réaliser un document qui puisse encourager le plurilinguisme tout en motivant les jeunes et les adultes à construire, tout au long de leur vie, des connaissances, des compétences et des attitudes nécessaires pour devenir des citoyens européens. Le portfolio des langues est donc destiné à avoir un usage tout au long de la vie.

A quoi sert un PORTFOLIO EUROPEEN DES LANGUES, quels sont ses principes, ses objectifs, ses fonctions?

Un portfolio des langues a tout d'abord une fonction de documentation. Il servira à documenter de façon plus ou moins exhaustive les compétences, connaissances et expériences de son titulaire au cours du temps, ainsi que celles qui ne se trouvent pas valorisées

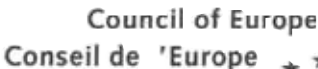
dans des documents officiels, par exemple scolaires. Il contribuera également à ce que le titulaire prenne conscience de son processus d'apprentissage des langues. Ainsi la construction du portfolio renforcera-t-elle l'attitude du titulaire de planifier, de gérer et d'évaluer son propre apprentissage, et on peut espérer qu'il en résultera une plus grande motivation pour l'apprentissage des langues tout au long de la vie. Le portfolio stimule donc le plurilinguisme, et a ainsi une fonction pédagogique qui se rajoute à celle de prendre acte des acquis. Le portfolio servira à faire connaître les compétences, connaissances et expériences à des employeurs potentiels et, par le moyen d'une grille internationale d'évaluation, servira à la transparence des compétences d'un pays à l'autre. Un portfolio des langues a donc une fonction de présentation et d'information aussi bien qu'une fonction pédagogique et il facilitera et encouragera, par cette double fonction, la mobilité des citoyens européens.

Un seul PORTFOLIO ou plusieurs?

Les réflexions sur le titulaire d'un portfolio ont tout naturellement mené à la question de savoir s'il fallait concevoir un portfolio unique ou une série de portfolios. En général, la préférence va vers une série de portfolios, afin de mieux répondre aux besoins des différents groupes d'âge. Il faudra cependant, dans ce cas, que les portfolios aient des points communs pour qu'ils s'enchaînent sans rupture. Voici trois phases que l'on pourrait distinguer pour l'utilisation d'un portfolio des langues et leurs fonctions respectives:

- *Fonction d'un PORTFOLIO dans l'enseignement précoce ou élémentaire:*

A ce niveau, l'évaluation des compétences sera moins nécessaire qu'une information sur les éléments de sensibilité caractéristiques de cet enseignement (les chants, les jeux, les comptines, les saynètes apprises). Motiver les enfants est un autre objectif essentiel d'un portfolio des langues.



Mon premier portfolio des langues

Je m'appelle

Nom: _____

Prénom: _____

Colle ici ta photo



- *Fonction d'un PORTFOLIO dans l'enseignement secondaire:*

Ici, l'élément de motivation restera primordial, mais s'y ajoutera l'objectif d'une prise de conscience du processus d'apprentissage par l'apprenant lui-même. Le portfolio aidera donc l'apprenant à prendre en mains son apprentissage. Le besoin d'attestation des compétences apparaîtra aussi plus clairement à ce stade.

- *Fonction d'un PORTFOLIO pour apprenants adultes:*

Un portfolio pour adultes comportera certainement d'une façon plus prononcée l'élément de présentation et d'information sur les acquis ainsi qu'une évaluation en vue du contexte professionnel. Si dans le contexte scolaire le processus d'apprentissage est au centre de l'élaboration du portfolio (donc l'élève lui-même), ce sera, à l'âge adulte, le destinataire (celui à qui on présente le portfolio) qui prendra une plus grande importance pour la sélection de la documentation. Cette phase sera, par excellence, celle où le portfolio soutiendra le titulaire dans son apprentissage autodirigé, contribuera à le faire réfléchir à ses objectifs et facilitera son auto-évaluation.

Selon le contexte de l'apprentissage, les fonctions peuvent donc varier; d'autre part, il y a des intersections et des points communs. Le tout jeune enfant, par exemple, qui apprend à documenter ses chansons et comptines sur une feuille préparée à cet effet fait ses premiers pas dans la gestion d'un portfolio des langues et donc dans la gestion de son apprentissage des langues tout au long de la vie.

Structure du PORTFOLIO

Tout portfolio devra comporter trois sections:

- vue d'ensemble de ce que l'on a appris au cours de la vie, une espèce de «passeport» des langues;
- biographie langagière ou profil des différentes langues apprises;
- dossier ou recueil de travaux personnels.

La *vue d'ensemble*, ou «passeport», servira comme élément de présentation



des acquis en langues, à un moment donné. Elle contiendra une énumération de toutes les langues apprises, une information sur le niveau atteint et éventuellement une indication des qualifications obtenues. En plus, les expériences interculturelles y seront présentées.

La *biographie langagière* (ou le *profil langagier*) présentera les compétences et expériences pour chaque langue séparément, ainsi que les expériences interculturelles pertinentes. L'auto-évaluation pourra être incluse dans cette partie, ainsi que dans la partie *passeport*.

Le *dossier* donnera des explications supplémentaires et permettra au titulaire

du portfolio de faire une présentation plus personnelle. Ainsi le dossier pourra comporter des informations sur les objectifs fixés par le titulaire lui-même ou par son institution. Un «carnet de bord» ou un journal d'apprentissage peuvent y figurer, voire des réflexions sur le processus de son apprentissage des langues. Des extraits des programmes scolaires ou des cours pourront être intégrés, ainsi que des échantillons de l'évaluation ou des documents justificatifs. L'apprenant peut y faire figurer des témoignages de contacts authentiques et des échantillons de projets réalisés ou tout autre document servant à rendre concrètes ses qualifications.

D'autre part, puisque l'apprentissage s'inscrit dans le cours du temps, le dossier peut devenir obsolète. Le titulaire pourra donc en enlever certaines parties et le mettre à jour, s'il le désire.

La forme du PORTFOLIO

Le processus d'apprentissage apporte des changements dans les compétences mais aussi dans les besoins de les présenter. Le portfolio devra donc être flexible, c'est-à-dire que le format devra permettre d'ajouter, d'enlever ou de remplacer des feuilles selon les circonstances et les besoins. Les sections seront marquées par des *feuilles dures* et des *feuilles souples*, les feuilles dures contenant les inscriptions servant plutôt à la présentation, les feuilles souples reflétant plus précisément le processus de l'apprentissage et la réflexion pédagogique.

La langue d'un PORTFOLIO

Il faudra distinguer entre les inscriptions sous des rubriques et ce que le titulaire inscrit lui-même. Pour le contexte scolaire la langue maternelle sera probablement utilisée pour les deux aspects. Dans un contexte professionnel national cela peut suffire aussi, mais dans un contexte international il faudra certainement recourir aux langues du Conseil de l'Europe, à savoir l'anglais et le français. Dans certains contextes, il pourra être nécessaire d'utiliser la langue du destinataire, i.e. de celui à qui sera présenté le portfolio.

Phase d'expérimentation

La Conférence Intergouvernementale qui a eu lieu à Strasbourg en avril 1997 a approuvé le travail préliminaire sur le Portfolio. Différentes versions d'un Portfolio européen des langues sont actuellement expérimentées dans des contextes éducatifs différents. Des procédures et des formats différents sont expérimentés et des questions relatives à l'introduction d'un portfolio à une large échelle sont analysées. L'expérimentation cherche à analyser essentiellement les points suivants:

- les formats dans les différents projets pilotes;

- les différentes présentations et procédures pour des apprenants d'âges différents – parmi les différentes alternatives, il y a celle d'un système à deux portfolios, l'un étant pour les «juniors», l'autre pour les «seniors»; un système à trois portfolios a également été proposé, basé sur une distinction entre l'enseignement primaire, le secondaire et la formation des adultes. L'expérimentation devrait fournir les données nécessaires à une prise de décision en la matière;
- le choix des langues d'un portfolio. Il est généralement admis qu'il y aura des variations en fonction des secteurs de l'éducation, de l'âge de l'apprenant et des contextes nationaux, mais l'expérimentation devrait également fournir les données nécessaires à une prise de décision quant à un portfolio spécifiquement européen, pouvant être utilisé dans des contextes transnationaux.

Des questions concernant la nature, les objectifs, le contenu, la structure et la coordination d'un Portfolio européen des langues sont toutes examinées actuellement.

Après la période d'évaluation, qui devrait se terminer en l'an 2000, le Portfolio européen des langues sera évalué, et, si les résultats s'avèrent positifs, une diffusion plus large commencera en 2001, qui pourra être déclarée l'Année européenne des langues (plus d'informations à ce sujet dans un prochain numéro du Bulletin de l'Education).

Pour de plus amples informations vous pouvez consulter le site Internet de la Section des Langues Vivantes:
<http://culture.coe.fr/lang>. ■

Contact:

Joseph SHEILS
Tél.: +33 (0)3 88 41 20 79
e-mail: joseph.sheils@coe.int

Johanna PANTHIER
Tél.: +33 (0)3 88 41 23 84
e-mail: johanna.panthier@coe.int

La Convention de reconnaissance de Lisbonne entre en vigueur

La Convention conjointe Conseil de l'Europe/UNESCO sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (plus connue sous l'appellation de Convention de reconnaissance de Lisbonne) est entrée en vigueur le 1^{er} février 1999. A l'heure actuelle, huit Etats se sont déclarés liés par la Convention, à savoir l'Autriche, l'Azerbaïdjan, l'Estonie, le Kazakhstan, la Lituanie, la Norvège, la Roumanie et la Suisse.

La première réunion du Comité de la Convention de reconnaissance de Lisbonne s'est tenue à Vilnius le 16 juin. Les rapports des Etats présents indiquent que bon nombre d'entre eux ratifieront la Convention au courant de l'année prochaine.

Le Conseil de l'Europe se félicite de ce que la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance soit entrée en vigueur moins de deux ans après son adoption, et espère que d'autres pays la ratifieront dans les mois à venir. A l'heure actuelle, trente-sept pays ont signé la Convention.

La Convention et son rapport explicatif sont désormais disponibles dans une édition d'un format maniable, un seul volume quadrilingue, publié par les éditions du Conseil de l'Europe.

On peut se procurer l'ouvrage (ISBN 92-871-3552-5) auprès des agents de vente des publications du Conseil de l'Europe, ou directement auprès du Conseil: publishing@coe.fr ou <http://book.coe.fr>. ■

Contact:

Sjur BERGAN
Tél.: +33 (0)3 88 41 26 43
e-mail: sjur.bergan@coe.int

Le Centre européen pour les langues vivantes, Graz

C'est à l'initiative de l'Autriche et des Pays-Bas, avec le soutien particulier de la France, qu'en 1994 huit Etats ont créé, dans le cadre d'un Accord partiel du Conseil de l'Europe, le Centre européen pour les langues vivantes (CELV), «un forum où les responsables des politiques éducatives peuvent rencontrer des spécialistes de la didactique des langues pour discuter et chercher des réponses aux défis spécifiques auxquels ils vont être confrontés dans les années à venir, et qui jouera un rôle décisif dans le processus d'intégration européenne».

A la fin de 1998, vingt-cinq Etats étaient devenus membres du CELV*. D'autres pays se sont déclarés intéressés par une adhésion. A l'issue de la période d'essai initiale (1995-1998), la Résolution (98) 11 du Comité des Ministres a confirmé la poursuite des activités du centre. Celui-ci est aujourd'hui une institution permanente du Conseil de l'Europe.

L'objectif du centre de Graz est d'offrir, généralement sous la forme d'ateliers et de conférences, un lieu de rencontre et d'échanges pour les responsables de la mise en œuvre des politiques linguistiques, les spécialistes de la didactique, les formateurs d'enseignants, les auteurs de manuels et d'autres agents démultiplicateurs dans le domaine des langues vivantes. Il organise et soutient aussi des réseaux de recherche et de développement, qui regroupent autour de thèmes importants et à des fins éminemment concrètes des spécialistes de différents Etats membres.

Le centre entend promouvoir la diffusion des bonnes pratiques en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues, et contribuer au respect et au renforcement de la diversité linguistique dans une Europe multilingue, multiculturelle, démocratique et tolérante.

L'analyse et la mise en œuvre des approches et des réalisations innovantes dans le domaine de la didactique des langues sont au cœur des préoccupations du CELV. Celui-ci

travaille en étroite coopération et complémentarité avec le Projet langues vivantes du CDCC, lequel privilégie l'élaboration des politiques linguistiques, tandis que le CELV s'intéresse davantage à leur application. Parmi les exemples de coopération réussie, on peut citer, en 1998, deux ateliers coorganisés en liaison avec les projets de recherche et de développement qui déboucheront en 1999 sur le Cadre européen commun de référence, ou encore la synergie prévue entre le 3^e Colloque du CELV (décembre) et la Conférence intitulée «La diversité linguistique en faveur de la citoyenneté démocratique en Europe» qui a eu lieu en mai 1999 à Innsbruck à l'initiative de la section langues vivantes. Simultanément, le centre renforce ses partenariats avec des institutions ou organismes nationaux, bilatéraux et multilatéraux (la DGXXII de la Commission européenne, la FIPLV, Linguapax, EAQUALS, ICC, pour n'en citer que quelques-uns).

A ce jour, plus de soixante ateliers se sont tenus, principalement à Graz (9 en 1995, 21 en 1996, 22 en 1997, 15 en 1998), réunissant près de 2 000 experts des Etats membres et de divers autres pays d'Europe. Ces ateliers portaient sur les aspects les plus pertinents de la réflexion dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues, à savoir notamment les compétences interculturelles, l'enseignement bilingue, la formation des enseignants, l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication, l'apprentissage autonome.

Trois importants colloques ont permis de débattre et d'échanger des idées sur la promotion de l'enseignement des langues vivantes et le rôle du CELV à cet égard. Le dernier de la série, qui s'est tenu en décembre 1998 à Graz, avait pour principal objectif la discussion et le lancement de projets de recherche et de développement concrets, en réponse au défi de la communication plurilingue et pluriculturelle.

De nombreux ateliers de diffusion organisés dans les Etats membres ou partenaires ont été l'occasion de répondre, de manière plus ciblée, à des besoins spécifiques des Etats membres.

Plusieurs réseaux de recherche et de développement ont été mis sur pied dans les dernières années, et certains de leurs travaux paraîtront sous forme de publications dans un proche avenir.

Plus de trente rapports d'ateliers sur des thèmes d'actualité correspondant aux domaines d'activité prioritaires du CELV, ainsi que les actes des colloques ayant eu lieu en 1995 et 1997 sont d'ores et déjà disponibles.

Ces chiffres ne rendent qu'imparfaitement compte de la richesse et de la diversité de l'activité déployée par le centre pendant les années de sa période d'essai. Un certain nombre d'autres travaux, encore en attente d'évaluation et de publication, feront aussi l'objet d'une large diffusion.

C'est d'ailleurs l'une des priorités pour 1999. Le centre s'emploie à l'évaluation de son action pendant ses trois premières années d'activité et à la présentation de ses résultats sous diverses formes (publications, site Web CELV, etc.), ainsi qu'à l'amélioration de ses structures d'organisation, de diffusion et de soutien.

Simultanément le CELV prépare son premier programme à moyen terme, qui couvrira la période 1999-2002 et s'articulera autour de deux axes principaux:

- un axe recherche et développement sur les approches innovantes dans la mise en œuvre d'un enseignement des langues adapté aux besoins d'une Europe multilingue et multiculturelle;
- un axe sur les problèmes que rencontrent les Etats membres dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues vivantes.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Web du CELV: <http://culture.coe.fr/ecml>

* Principauté d'Andorre (7 février 1996), Autriche (8 avril 1994), Bulgarie (21 août 1995), Croatie (23 février 1995), Chypre (15 février 1996), République tchèque (28 avril 1995), Estonie (24 mars 1995), Finlande (1^{er} janvier 1997), «l'ex-République yougoslave de Macédoine» (2 décembre 1996), France (8 avril 1994), Grèce (8 avril 1994), Hongrie (2 août 1995), Islande (1^{er} janvier 1998), Lettonie (25 juin 1996), Liechtenstein (8 avril 1994), Luxembourg (17 mars 1995), Malte (8 avril 1994), Pays-Bas (8 avril 1994), Norvège (1^{er} août 1994), Pologne (19 mars 1996), Roumanie (25 juin 1996), République slovaque (1^{er} septembre 1995), Slovaquie (8 avril 1994), Suède (1^{er} janvier 1999), Suisse (8 avril 1994).

L'éducation tout au long de la vie au service de l'équité et de la cohésion sociale: un nouveau défi à l'enseignement supérieur

A sa session plénière de mars 1998, le Comité de l'enseignement supérieur et de la recherche (CC-HER) a décidé de lancer un nouveau grand projet sur «L'éducation tout au long de la vie au service de l'équité et de la cohésion sociale: un nouveau défi pour l'enseignement supérieur» dans le cadre du premier pilier de son programme d'activités qui a pour thème «Politiques et pratique pour l'enseignement supérieur européen».

Depuis 1966, le Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe a mené à bien plusieurs activités qui ont défini le concept de l'éducation permanente et l'ont présenté aux décideurs. A partir de cette riche expérience, le nouveau projet proposé aborde les objectifs politiques dans un domaine d'importance déterminante pour l'avenir de la communauté de l'enseignement supérieur en Europe, qui a spécialement vocation à promouvoir une société de l'apprentissage. Ce projet répond également aux priorités définies par le Deuxième Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe qui a préconisé une «nouvelle stratégie de cohésion sociale» dans le contexte de la sécurité démocratique. Dans cette stratégie, l'enseignement supérieur a pour mission de lutter contre l'exclusion et la marginalisation en assurant l'égalité des chances dans l'éducation et de répondre aux nouvelles aspirations émanant de la société, suite aux profondes transformations politiques, économiques et sociales survenues en Europe.

Le Deuxième Sommet a également appelé à une action multidisciplinaire dans l'application des nouvelles technologies de l'information, en maximisant leur potentiel éducatif et culturel. Une partie importante du projet sera consacrée à l'étude de l'impact des nouvelles technologies sur l'éducation tout au long de la vie.

Par le biais de modèles de bonnes pratiques, d'études de cas, de rapports analytiques, d'ateliers et de conférences, ce projet adressera des recommandations aux gouvernements et institutions recherchant les moyens propres à élaborer des stratégies

rationnelles et opérationnelles pour les systèmes nationaux d'enseignement supérieur dans le domaine de l'éducation tout au long de la vie et à créer des réseaux d'expertise pour permettre la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques.

Le projet prévoit d'établir des partenariats et des synergies avec plusieurs organisations et réseaux internationaux: l'Union européenne, l'OCDE, l'Unesco, des ONG clés, (le Réseau européen d'enseignement à distance «Eden», Eucen-European University Continuing Education Network, EAN-European Access Network), etc., des employeurs, des pouvoirs locaux et régionaux et d'autres acteurs dans ce domaine.

Quel est le rôle spécifique de l'enseignement supérieur dans la formation tout au long de la vie? Cette dernière devrait-elle être un catalyseur de la réforme des établissements d'enseignement supérieur ou devrait-elle s'ajouter aux structures existantes?

Que peut offrir l'éducation tout au long de la vie au grand public: une deuxième chance? de meilleures perspectives de carrière? de nouvelles possibilités d'emploi? l'épanouissement personnel? Les établissements d'enseignement supérieur et les structures publiques sont-ils prêts à répondre à la demande diversifiée? Qui doit payer? Qui peut payer? Quel est l'impact des nouvelles technologies de l'information sur l'éducation tout au long de la vie? Quels sont les rôles respectifs et les relations entre enseignants et étudiants dans ce nouvel environnement? Quelle est la valeur des qualifications acquises au cours de l'éducation tout au long de la vie?

De quelle manière l'éducation tout au long de la vie doit-elle contribuer au processus de cohésion sociale?

Ce ne sont là que quelques-unes des questions évoquées lors du symposium inaugural du projet qui s'est tenu du 12 au 14 novembre au Centre européen de la jeunesse à Budapest.

Les participants de trente Etats membres du Conseil de l'Europe et des représentants de plusieurs réseaux et projets (EAN, Eucen, Eden, Phare, etc.) ont

débatu du thème principal et des trois grands sous-thèmes de l'activité. «Les gouvernements ont besoin d'indications précises sur les questions prioritaires et sur la nécessité de structures institutionnelles et de modes de financement spécifiques pour soutenir l'éducation tout au long de la vie» a déclaré dans son allocution d'ouverture le professeur Josef Pálinskás, secrétaire d'Etat hongrois à l'Education. «Nous avons besoin d'une réflexion approfondie sur la nouvelle mission de l'université au sein de la réalité politique, économique et sociale actuelle et sur ses relations avec la société, l'Etat, les pouvoirs locaux, les entreprises, le monde du travail, les organisations non gouvernementales, les structures intergouvernementales, etc.» a souligné dans son discours le Professeur Suzy Halimi, Présidente du CC-HER.

Les grands défis qui se posent aux établissements d'enseignement supérieur et aux systèmes nationaux d'enseignement supérieur consisteront à redéfinir le rôle des établissements d'enseignement supérieur, un rôle qui dépasse désormais le cadre de leurs missions traditionnelles pour englober l'éducation tout au long de la vie, laquelle implique de nouveaux clients et partenaires. Loin d'être exhaustif, le symposium a défini plusieurs questions clés à étudier par le projet et apporté des éléments exploitables pour des actions complémentaires et dans les ateliers spécialisés inclus dans le programme de travail du projet.

Un premier atelier, autour du thème «Répondre aux besoins de tous les étudiants dans une société en transformation», a eu lieu du 27 au 29 mai à Bornholm au Danemark. Un deuxième atelier sur «Le rôle des nouvelles technologies de l'information dans l'éducation tout au long de la vie», se tiendra l'année prochaine, peut-être à l'université de Catania, en Italie. ■

Contact:

Stefanka Hristoskova
Tél.: +33 (0)3 88 41 29 45

e-mail: stefanka.hristoskova@coe.int

L'éducation à la citoyenneté démocratique

Développement d'une culture démocratique; réponse au désintérêt vis-à-vis du politique; intolérance; acquisition du sens des responsabilités; participation active des citoyens; rôle de la société civile; compétences sociales; vivre ensemble... Voici quelques mots clé qui reviennent régulièrement lorsque l'on parle d'éducation à la citoyenneté démocratique.

Un contexte politique

Les Chefs d'Etats et de gouvernement du Conseil de l'Europe, réunis lors de leur deuxième Sommet en octobre 1997 ont fait de l'éducation à la citoyenneté démocratique une de leurs priorités.

Ils ont exprimé leur volonté de développer l'éducation à la citoyenneté démocratique fondée sur les droits et responsabilités des citoyens, et la participation des jeunes à la société civile. C'est pourquoi, ils ont décidé le lancement d'une action pour l'éducation à la citoyenneté démocratique en vue



Déclaration du 50^e anniversaire: pour célébrer le 50^e anniversaire, le Comité des Ministres a adopté une déclaration et un programme sur l'éducation à la citoyenneté démocratique

de promouvoir la prise de conscience par les citoyens de leurs droits et de leurs responsabilités dans une société démocratique.

Pour le Conseil de l'Europe, il s'agit de renforcer sa mission première, à savoir la promotion d'une culture des droits de l'homme et de la démocratie.

Tout en donnant la priorité aux enfants et aux jeunes, l'éducation à la citoyenneté démocratique implique tous les groupes d'âge tout au long de la vie.

Une déclaration

Pour célébrer le 50^e anniversaire, le Comité des Ministres a adopté une déclaration et un programme sur l'éducation à la citoyenneté démocratique fondée sur les droits et les responsabilités des citoyens. Il s'agit d'un texte politique, non contraignant, dont le but est de faire connaître la stratégie du Conseil de l'Europe et de mobiliser les énergies des nombreux acteurs de ce domaine.

Un projet

Depuis février 1997, le Comité de l'Education mène un projet spécifique sur l'éducation à la citoyenneté démocratique. Soutenu par les Ministres européens de l'éducation, il a reçu une impulsion politique supplémentaire grâce au Sommet.

Il a pour objectif de répondre à trois questions: quelles sont les valeurs et les compétences nécessaires pour pouvoir être citoyen à part entière de l'Europe du XX^e siècle; comment acquérir ces valeurs et ces compétences; comment apprendre à transmettre celles-ci à autrui, y compris aux enfants, aux

Une définition?

L'éducation à la citoyenneté démocratique est entendue comme l'ensemble de pratiques et d'activités qui visent à mieux préparer les jeunes et les adultes à participer activement à la vie démocratique en assumant et exerçant leurs droits et responsabilités dans la société. Elle tend à développer un sentiment d'appartenance et d'attachement à la société démocratique ainsi que le sens du partage des valeurs fondamentales. Elle a pour objet de faciliter la prise de conscience des droits et des responsabilités de chacun et l'aptitude à vivre en fonction de ces droits et responsabilités.

Les nombreuses façons de faire l'apprentissage de la citoyenneté démocratique vont de l'instruction civique à toutes les autres formes d'apprentissage, de pratique et de stimulation de la participation sociale. Elle fait partie de l'éducation extra-scolaire, de l'éducation formelle et informelle.



Les sites de citoyenneté

Les sites de citoyenneté sont des projets ancrés dans la société civile, mis en oeuvre dans des quartiers, des centres de jeunes, des écoles, etc. Leur caractéristique majeure est d'être participatifs. Les acteurs – des jeunes, des ONG, des initiateurs de projet – portent le projet, en définissent les orientations, les règles du jeu. Les sites révèlent ainsi des processus démocratiques qui permettent aux personnes concernées de trouver des solutions aux problèmes qu'elles vivent au quotidien. Les sites de citoyenneté montrent des formes nouvelles de participation et d'appréhender les droits et les responsabilités par les citoyens.

Les sites permettent également aux acteurs locaux de contribuer directement au projet du Conseil de l'Europe. Grâce au projet «éducation à la citoyenneté démocratique», les sites sont mis en réseau, échangent leurs expériences et contribuent à une analyse comparative qui permettra d'en tirer les leçons et ainsi de répondre aux trois questions principales du projet sur la base d'expériences de démocratie vécue.

Le projet compte actuellement des sites en Alsace, au Portugal, en Irlande, en Belgique, au Québec. Ils touchent à des questions telles que la médiation démocratique, l'exclusion sociale, les relations interculturelles, la participation des jeunes, le développement communautaire. De nouveaux sites de citoyenneté devraient être mis en place en Croatie, en Espagne, en Bulgarie, en Roumanie, en Moldova, en Albanie et en Italie.

jeunes et aux adultes? Les travaux sont organisés autour de quatre axes complémentaires: une réflexion sur les concepts de citoyenneté démocratique; les sites de citoyenneté (voir ci-dessous); la formation et les systèmes de soutien; la communication et la diffusion.

Quelques résultats

Les travaux jusqu'à présent montrent qu'il est difficile d'avoir une définition unique de la citoyenneté car il s'agit d'un concept multiforme. De fait, il convient d'aborder la citoyenneté démocratique par une approche multidimensionnelle qui lie ses dimensions politiques et juridiques – le fonctionnement de la démocratie pluraliste ; les droits, les responsabilités – avec ses dimensions culturelles et sociales. La participation est reconnue comme la clé de la citoyenneté démocratique. La citoyenneté démocratique se développe de plus en plus à travers les partenariats. L'école n'est de loin pas le seul agent d'éducation à la citoyenneté. Les ONG, la société civile, les communautés, les collectivités locales, les médias, jouent un rôle fondamental dans le développement d'une démocratie plus participative.

cultures, styles de vie des jeunes et citoyenneté.

Le projet mène également une série d'actions de formation des enseignants et de multiplicateurs – dirigeants scolaires et responsables d'ONG, etc. L'éducation aux droits de l'homme, une approche critique des médias, la démocratie à l'école, des cours de formations en Bosnie et Herzégovine, en Croatie, en Russie, en Ukraine et l'élaboration de matériel pédagogique: tels sont quelques éléments de cette partie plus pragmatique du projet.

Enfin le projet se développe de plus en plus comme un cadre de référence pour les activités dans les pays membres et d'autres organisations internationales. La coopération avec les ONG, l'Union européenne, l'Unesco est intense. Le projet recueille et diffuse également des exemples de bonnes pratiques qui peuvent servir comme source d'inspiration.

Un calendrier serré

1998 peut être considéré comme l'année de la consolidation du projet. 1999 verra son extension, l'approfondissement de la réflexion, le renforcement

Cultures, styles de vie des jeunes et citoyenneté

Ce séminaire a eu lieu à Budapest, du 8 au 13 décembre 1998. Il a été préparé conjointement, à travers une démarche intersectorielle, par le projet «éducation à la citoyenneté démocratique», le projet «culture, créativité et jeunes» du Comité de la culture et la Direction de la jeunesse. Il a réuni 80 participants venus de toute l'Europe: ils étaient pour la moitié des jeunes, et par ailleurs des praticiens et des décideurs.

A travers des ateliers, une table ronde, un marché de l'information, la présentation de projets, les participants ont échangé leurs idées et leurs pratiques sur des thèmes tels que: valeurs et attitudes, les relations, les identités sur l'Internet, les jeunes dans les pays en transitions, la culture jeune = bon business.

L'éducation à la citoyenneté démocratique doit se situer par rapport aux processus de développement personnel et de socialisation que traversent tous les jeunes. Eux-mêmes demandent avant tout que les politiques éducatives et de jeunesse entendent et valorisent leurs formes de participation sociale, plutôt que de vouloir leur instiller nécessairement les valeurs du système actuel. Le séminaire a également montré l'intérêt du dialogue entre l'éducation formelle et informelle, entre les jeunes, les enseignants, les travailleurs de jeunesse et les représentants des ministères (éducation, culture et jeunesse). Un exemple à suivre!

des partenariats, et une meilleure visibilité grâce à une nouvelle ligne graphique.

Les conclusions seront tirées au début de l'an 2000 pour être présentées aux Ministres européens de l'éducation qui se réuniront en automne de cette année-là à Varsovie. S'agissant de processus éducatifs qui nécessitent du temps, d'aucuns se demandent déjà

si un projet sur l'éducation à la citoyenneté démocratique peut réellement aboutir après quatre années seulement.

Branchez-vous donc sur le site internet <http://www.culture.coe.int/postsummit/citoyenneté> pour en savoir plus, proposer des exemples de bonnes pratiques ou participer à un forum de discussion.

Contact:

Michela Cecchini

Tél.: +33 (0)3 88 41 20 54

e-mail: michela.cecchini@coe.int

Karin Völkner

Tél.: +33 (0)3 88 41 39 30

Programme de réforme législative (LRP): ex-Union soviétique

Les «Nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique» (NEI) constituent depuis peu une grande priorité du programme de réforme législative. Les activités destinées à ces pays sont financées par le programme «Matra» des Pays-Bas, qui a octroyé au LRP une subvention d'un million de FF en octobre 1998 pour la mise en œuvre de diverses initiatives dans la région.

Des missions bilatérales ont eu lieu, à la fin de 1998, en Géorgie et en **Ukraine**. Ces deux pays élaborent en effet, lentement mais sûrement, une législation de l'éducation. La mission en Ukraine s'est concrétisée par une table ronde qui a réuni des représentants du ministère de l'Education, des universités et de la Commission de l'éducation et de la science du Parlement ukrainien. Dans la lignée des missions des années précédentes, le programme de réforme législative a formulé des propositions concrètes pour améliorer la loi dont débat actuellement le Parlement.

En **Géorgie**, l'équipe d'experts consultants a procédé à une évaluation de la loi-cadre sur l'éducation et préconise de reconnaître la spécificité de l'enseignement supérieur dans une loi à part. Un des moments forts de cette mission a été la réunion avec les professeurs et les étudiants de l'Université technique d'Etat de Tbilissi qui a permis d'aborder de nombreuses questions dans une ambiance franche et chaleureuse.

Toutefois, le plus gros effort a porté sur la **Russie**. Le ministre de l'Education du nouveau Gouvernement russe est le Professeur Filippov, ancien recteur

de l'Université de l'amitié entre les peuples et membre du groupe d'experts qui a rédigé la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance des qualifications, adoptée en 1997. Grâce à M. Filippov, le LRP a pu élaborer avec le ministère de l'Education un plan d'action qui sera mis en œuvre par des groupes de travail mixtes. Cette initiative de coopération, qui va bien au-delà des missions consultatives traditionnelles, a permis par exemple d'entreprendre un véritable travail législatif, portant dans un premier temps sur l'éducation et sur l'enseignement supérieur. Le grand enjeu de ce projet a été de faire accepter les notions européennes d'égalité d'accès à l'enseignement supérieur (avec l'épineux problème des frais de scolarité, qui devrait être réglementé afin de protéger les étudiants) et d'aide sélective aux frais de subsistance des étudiants (qui devrait être accordée en fonction des besoins réels et non sur la base des résultats académiques).

Le texte de référence fondamental en la matière a été la Recommandation n° R(98) 3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'accès à l'enseignement supérieur, fruit du grand projet multilatéral mené par le CC-HER sur la question de l'accès. L'élaboration d'un cadre législatif juste et transparent en matière d'accès suppose que l'on modifie non seulement les lois de la Fédération de Russie mais aussi sa Constitution. En 1999, le projet mené par le LRP et le ministère russe de l'Education traite des problèmes tout aussi difficiles du fédéralisme et de l'enseignement professionnel au niveau du troisième cycle.

En outre, la question du rôle de l'Etat dans la formulation d'une politique pour l'enseignement supérieur fait l'objet d'une **coopération régionale** fructueuse entre les NEI. S'il existe dans l'enseignement supérieur de nombreuses traditions et pratiques communes qui permettent une telle coopération, le cadre de la CEI, lui, n'y est pas véritablement propice. Tous les pays de la Confédération sont confrontés, en effet, à de sérieuses difficultés économiques et, souvent aussi, à une grande instabilité politique.

Le LRP a tenu, à Tbilissi en décembre, un premier séminaire sur les normes et la qualité de l'enseignement supérieur; un second est prévu, en 1999, sur les questions de financement. Le séminaire de Tbilissi a dépassé le traditionnel «dialogue de sourds» entre experts occidentaux et fonctionnaires NEI sur la nécessité ou non d'élaborer pour l'enseignement supérieur des curricula réglementés par l'Etat. Les participants des nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique ont pris part aux débats, animés et constructifs, sur la mise en place d'un système d'éducation plus souple et plus décentralisé qui répondrait néanmoins aux besoins de la société. Il est intéressant de constater que les décideurs occidentaux sont en train de redécouvrir la notion de «normes éducatives».

Contact:

James Wimberley

Tél.: +33 (0)3 88 41 26 22

e-mail: james.wimberley@coe.int

Violences à l'école: sensibilisation, prévention, répression

Il n'est pas un jour sans que nos journaux ne mentionnent des faits plus ou moins graves de violence à l'école. Le public y est très sensible et l'on s'accorde généralement pour considérer que la prévention et la gestion des questions de violence à l'école sont le premier degré fondamental de toute politique cohérente d'une éducation à la citoyenneté démocratique. Néanmoins, comme l'a souligné M. François Dubet dans son exposé introductif, tout se passe comme si la condamnation de la violence tenait lieu d'analyse et comme si l'imprécation tenait lieu de politique.

C'est pourquoi le Conseil de l'Europe conjointement avec le Ministère de l'Education de la Communauté flamande de Belgique a organisé un symposium européen sur ce thème qui a eu lieu du 26 au 28 novembre 1998. Des représentants de l'ensemble des Etats membres ainsi que des différents partenaires concernés ont pu échanger des expériences et leurs conclusions au cours des discussions qui ont permis notamment:

- i. de faire le point de la situation dans l'ensemble des Etats membres de la Convention culturelle concernant les formes, les causes et l'importance relative des différents aspects de la question,
- ii. de mettre en évidence les aspects communs ou les différences concernant l'évaluation de la situation au sein des Etats,
- iii. d'avoir un échange de vues sur les différentes actions entreprises,
- iv. de définir les grandes orientations d'une stratégie efficace.

Les discussions ont été basées, d'une part, sur une série de plus de quarante études de cas, concernant l'établissement scolaire en particulier, le système éducatif dans son ensemble et l'ensemble des acteurs sociaux et des partenaires concernés au-delà même du système éducatif lui-même.

Comme l'a souligné M. Gilbert Van Leenhove, membre du Parlement flamand, la violence à l'école est un phénomène complexe qu'il convient d'analyser et auquel il faut réagir avec fermeté mais aussi avec mesure. La définition même du concept de violence scolaire est une entreprise difficile dans la mesure où il faut, dans l'analyse des causes, prendre en compte les caractéristiques familiales, personnelles ainsi que celles des enseignants et de l'école, de l'environnement social direct de l'école et considérer le rôle des médias et de l'évolution globale de la société concernée.

Les actions de sensibilisation, de prévention et de répression doivent être bien adaptées aux situations concrètes et aux causes réelles si l'on souhaite que les actions entreprises soient efficaces au-delà d'un simple effet d'annonce à court terme.

L'un des résultats les plus frappants du symposium a été de constater qu'il existe de grandes convergences quant au développement des différents types de violences constatés et quant aux stratégies mises en oeuvre pour y parer malgré les importantes disparités entre les différents Etats membres, en particulier en ce qui concerne la structure et la situation de l'enseignement.

Les conclusions du symposium ont permis de mettre en évidence un certain nombre de grandes orientations quant aux stratégies à mettre en oeuvre.

L'accord s'est fait tout d'abord sur la nécessité d'analyser dans chaque cas les causes du développement de la violence dans les établissements scolaires. Il faut s'attaquer aux racines de la violence et ne pas se contenter d'en diminuer simplement les effets. Chaque approche, chaque expérience sera, de ce fait, unique et particulière.

On a souligné notamment que, si l'école est un lieu privilégié pour répondre à la violence, elle ne peut le faire de façon isolée du contexte social, économique et politique dans lesquels elle n'est qu'un champ d'action parmi d'autres.

Une importance particulière a été donnée à la prévention. Celle-ci suppose, ainsi que l'ont montré très concrètement de nombreuses études de cas, que soit installée dans chaque établissement une dynamique de gestion de la violence reposant sur le développement d'un climat de participation, de discussion et de citoyenneté scolaire associant l'ensemble de ceux qui sont concernés à savoir, les élèves eux-mêmes, les parents, les enseignants, et l'ensemble du personnel éducatif et administratif de l'école.

En d'autres termes, on privilégiera les stratégies élaborées à la base du système à des stratégies issues du sommet vers la base, même si, bien entendu, les organes centraux du système éducatif ont un rôle important à jouer dans l'encadrement et la création des conditions favorables à de tels développements.

L'on est aussi convenu qu'une action limitée à l'établissement scolaire était insuffisante et qu'il convenait de favoriser la formation de réseaux avec des partenaires locaux, à l'extérieur de l'établissement scolaire proprement dit, afin d'associer les organisations de jeunesse, la police, la justice, le monde du travail et de l'action sociale en général.

C'est ce que qu'a résumé M. Baldewijns, Ministre de l'Education de la Communauté flamande de Belgique dans son exposé de clôture lorsqu'il a souligné la nécessité d'une approche à la fois ferme et décidée pour faire face aux situations immédiates. Cette approche doit être également associée à une politique à long terme basée sur une mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés dans un esprit de transparence et de coopération. ■

Contact:

Jean-Pierre TITZ

Tél.: +33 (0)3 88 41 26 09

e-mail: jean-pierre.titz@coe.int

Calendrier des manifestations:

Août – décembre 1999

(N.B. La liste ci-après n'est pas exhaustive, mais elle donne une idée assez précise des nombreuses activités auxquelles participe le Service de l'Education.)

Août

24, Tirana	Séminaire de formation dans le cadre du Projet «Changement démocratique en Albanie»
30-31, Strasbourg	Réunion de planification pour le séminaire sur le Portfolio européen des langues (Budapest 7 – 10 octobre)

Septembre

Date à confirmer, Strasbourg	Conférence de lancement du projet Changement démocratique à travers des projets scolaires dans «l'ex-République yougoslave de Macédoine»
Velingrad	Education à la citoyenneté démocratique: Stage de formation pour les participants au site de citoyenneté en Bulgarie, 2 ^e partie d'une série de 3
Krasnoyarsk	Education à la citoyenneté démocratique: Séminaire de formation de formateurs sur l'éducation civique (Fédération de Russie)
Strasbourg	Education à la citoyenneté démocratique: Réunion d'experts pour la création d'une stratégie de développement des sites de citoyenneté en Europe centrale et orientale
1-4, Neuchâtel	Séminaire de formation d'enseignants «Vivre ensemble dans un même espace»
6-8, Cambridge	Réunion pour la révision des échelles et descripteurs dans le Cadre européen commun
9-12, Colle Val d'Elsa	ESSSE – Echanges européens pour lycéens – Cours de formation
11-16, Vilnius	L'Europe à l'Ecole – Au seuil du nouveau millénaire: «L'Europe à l'école», un moyen pour intégrer la dimension européenne de la citoyenneté dans la classe
19-24, Varsovie	Programme pour la formation continue du personnel éducatif: évaluation dans l'éducation civique
20-25, Irkoutsk	Séminaire national sur «Les programmes et les normes en histoire pour l'enseignement secondaire en Fédération de Russie»
20-25, Ulan-Ude	Séminaire d'une journée pour les enseignants sur les nouvelles méthodes d'enseignement de l'histoire dans le secondaire (Fédération de Russie)
26-28, Bulgarie	Séminaire régional pour l'Europe du sud-est: «L'enseignement supérieur en études européennes: éducation à la citoyenneté démocratique»
30-3 Octobre	Education à la citoyenneté démocratique: Séminaire de formation «Education pour la démocratie et les études européennes» (EDES) pour des multiplicateurs croates (Croatie).

Octobre

Rostov on Don	Initiative de Tbilissi: Réunion pour les Ministres de l'Education des Républiques nord-caucasiennes (Fédération de Russie)
6, Budapest	Réunion du Groupe de coordination pour le Portfolio européen des langues

7-10, Budapest	Séminaire sur le Portfolio européen des langues
11-12, Strasbourg	Comité de l'Education
11-16, Sochi	Réunion des équipes de rédaction d'Azerbaïdjan, d'Arménie, de Géorgie et de la Fédération de Russie (Fédération de Russie)
14-18, Delphes	Education à la citoyenneté démocratique: Séminaire sur les notions de responsabilité
18-22, Donaueschingen	Programme pour la Formation continue du Personnel éducatif: 85 ^e séminaire: «Nouvelles technologies dans les projets internationaux de l'école»
25-26, Strasbourg	2 ^e réunion de consultation pour le suivi de la Conférence «La diversité linguistique en faveur de la citoyenneté démocratique en Europe»
27-31, Budapest	Programme pour la formation continue du personnel éducatif/Education à la citoyenneté démocratique: «L'apprentissage et l'enseignement de la citoyenneté démocratique: Approches critiques des médias dans l'éducation civique»
28 - 29, Sèvres	Education à la citoyenneté démocratique: Séminaire sur les «partenariats»
Oct. ou nov., Erfurt	Education à la citoyenneté démocratique: Conférence sur les exemples de bonne pratique en Allemagne
Automne	Education à la citoyenneté démocratique: Visite d'étude du site de citoyenneté en Croatie
Automne	Education à la citoyenneté démocratique: Visite d'étude du site de citoyenneté en Moldova
Automne	Education à la citoyenneté démocratique: Visite d'étude du site de citoyenneté en Albanie

Novembre

4-6, Prague	Symposium sur les «stratégies pour les réformes des systèmes éducatifs»
11-15, La Valetta	Liens et échanges scolaires «Chacun peut faire la différence»
15-19, Donaueschingen	Programme pour la formation continue du personnel éducatif: 86 ^e séminaire: «Parler des Balkans à l'école»
15-20, Vladivostok	Séminaire Japon/Fédération de Russie
17-20	Education à la citoyenneté démocratique: Education pour la démocratie et les études européennes (EDES) pour des multiplicateurs roumains (Roumanie)
18-19, Strasbourg	Réunion du Groupe de travail sur «l'éducation tout au long de la vie pour l'équité et la cohésion sociale: nouveau défi à l'enseignement supérieur»
18-20	Education à la citoyenneté démocratique: Conférence sur «l'éducation civique dans les nouvelles démocraties» (Slovénie)

25-26, Strasbourg	Réunion du Groupe européen de coordination pour la préparation de l'Année européenne des Langues	2-4, Thessalonique	Initiative de la Mer Noire: Séminaire sur la préparation et la publication de nouveaux manuels d'histoire et l'élaboration d'un guide destiné aux professeurs d'histoire sur la méthodologie de l'enseignement de l'histoire de la Mer Noire, y compris les sujets sensibles et controversés
30-3 déc, Dillingen	Séminaire de formation d'enseignants «les flux migratoires en Europe au 20 ^e siècle» (Allemagne)	4-8, Varsovie	Education à la citoyenneté démocratique: Conférence sur les politiques et les stratégies de formation
Décembre		9-10, Genève	Réunion du Groupe de travail sur «les sciences sociales et le défi de la transition»
Velingrad	Education à la citoyenneté démocratique: Stage de formation pour les participants au site de citoyenneté en Bulgarie, 3 ^e et dernière partie		

Comment nous contacter

Venez surfer avec nous à l'adresse <http://culture.coe.int> où vous aurez accès à un large éventail d'informations sur les activités et les documents du CE dans le domaine de l'éducation, de la culture et du patrimoine culturel. Tous les agents du Service de l'Education peuvent être contactés par fax (aux numéros +33(0)3 88 41 27 88/27 06), par poste (c/o DECS, Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cédex) ou par e-mail (prenom.nom@coe.int).

Tous les ouvrages édités par le CE peuvent être commandés auprès des Editions du Conseil de l'Europe: tél.: +33(0)3 88 41 25 81 fax: +33(0)3 88 41 39 10 e-mail :publishing@coe.int (website :<http://book.coe.int>)

Sauf mention contraire, les illustrations sont fournies par le Service photographique et audiovisuel du CE. Les vues exprimées dans ce Bulletin ne reflètent pas nécessairement celles du CDCC ni du Secrétariat.

Dans le prochain numéro:

- 2001 l'année européenne des langues
- nouvelles technologies à l'école
- enseignement de l'histoire
- rénovation du système de bourses
- éducation tout au long de la vie
- études européennes
- éducation à la citoyenneté démocratique ■

Abréviations

CE:	Conseil de l'Europe
DECS:	Direction de l'Enseignement, de la Culture et du Sport
CDCC:	Conseil de la Coopération culturelle
CC-HER:	Comité de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
UNESCO:	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
CELV:	Centre européen pour les langues vivantes
LRP:	Programme de Réforme législative

Sommaire

	Page
Editorial	1
L'élaboration d'un Portfolio européen des langues	2
La Convention de reconnaissance de Lisbonne entre en vigueur	4
Le Centre européen pour les langues vivantes, Graz	5
L'éducation tout au long de la vie au service de l'équité et de la cohésion sociale: un nouveau défi à l'enseignement supérieur	6
L'éducation à la citoyenneté démocratique	7
Programme de Réforme législative (LRP): ex-Union soviétique	9
Violence à l'école: sensibilisation, prévention, répression	10
Calendrier des manifestations	11
Comment nous contacter	12
Abréviations	12

